

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré
Mo
b



13098705

TRIBUNAL COMMERCE
CHARLEROI - ENTRE LE

19 JUIN 2013

Greffé

N° d'entreprise : 0864.622.465

Dénomination

(en entier) : **SOCIETE PATRIMONIALE A PORTEFEUILLE**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Siège : Charleroi (6041-Gosselies), avenue Mermoz, 29

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : AUGMENTATION DE CAPITAL

Extrait du procès-verbal dressé par Jean-Philippe MATAGNE, notaire à Charleroi, le 13 juin 2013, en cours d'enregistrement.

AUGMENTATION DE CAPITAL :

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de 1 500 000,00 €, pour le porter de 11 000 000,00 € à 12 500 000,00 €, par la création de 10 425 actions nouvelles, du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, sauf qu'elles ne participeront que prorata temporis aux résultats de la société pour l'exercice en cours.

Ces actions nouvelles seront émises chacune, sous le pair comptable, au prix de 143,88 €.

Ces actions nouvelles seront immédiatement souscrites en espèces et entièrement libérées à la souscription.

CONSTATION DE LA REALISATION :

Après vérification, le notaire a attesté que la totalité des actions ainsi souscrites est entièrement libérée par un versement en espèces effectué sur un compte de la banque CPH, ouvert au nom de la société anonyme SOCIETE PATRIMONIALE A PORTEFEUILLE, de sorte que cette dernière a dès à présent de ce chef à sa disposition une somme de 1 500 000,00 €.

L'attestation bancaire de ce dépôt a été remise au notaire.

Les membres de l'assemblée requièrent le notaire d'acter que l'augmentation de capital est intégralement souscrite, que chaque action nouvelle est entièrement libérée et que le capital est ainsi effectivement porté à 12 500 000,00 € et est représenté par 33 525 actions sans désignation de valeur nominale.

MODIFICATIONS DES STATUTS :

Suite aux décisions intervenues, l'assemblée a approuvé, article par article, les modifications suivantes apportées aux statuts :

Article 5 – Montant et Représentation

Le capital social est fixé à la somme de douze millions cinq cent mille euros (12 500 000,00 €).

Il est divisé en 33 525 actions sans mention de valeur nominale, représentant chacune 1/33 525ème de l'avoir social, entièrement libérées.

Article 6 – Historique du capital

Lors de la constitution de la société, aux termes d'un acte reçu par le notaire Hubert Michel, à Charleroi, le 7 avril 2004, le capital s'élevait à 3 300 000,00 € et était représenté par 330 actions sans mention de valeur nominale, libérées à concurrence de 99 %.

Suivant procès-verbal dressé par Hubert Michel, notaire associé à Charleroi, le 19 mars 2009, l'assemblée a décidé d'augmenter le capital à concurrence de 2 100 000,00 €, pour le porter de 3 300 000,00 € à 5 400 000,00 €, par la création de 210 actions nouvelles, du même type et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, sauf qu'elles ne participeront que prorata temporis aux résultats de la société pour l'exercice en cours.

Suivant procès-verbal dressé par Hubert Michel, notaire associé à Charleroi, le 21 septembre 2010, l'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social, à concurrence de 2 500 000,00 €, pour le porter à 7 900 000,00 €, avec création de 2 560 actions nouvelles.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/06/2013 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Réservé
au
Moniteur
belge



Volet B - Suite

Suivant procès-verbal dressé par Hubert Michel, notaire associé à Charleroi, le 30 octobre 2012, l'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social, à concurrence de 3 100 000,00 €, pour le porter à 11 000 000,00 €, avec création de vingt mille (20 000) actions nouvelles.

Suivant procès-verbal dressé par le notaire Jean-Philippe Matagne, à Charleroi, le 13 juin 2013, l'assemblée a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de 1 500 000,00 €, pour le porter de 11 000 000,00 € à 12 500 000,00 €, par la création de 10 425 actions nouvelles.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME.

Délivré avant enregistrement de l'acte, uniquement pour le dépôt au greffe du Tribunal de commerce et la publication aux annexes du Moniteur belge.

Jean-Philippe MATAGNE, notaire

Déposés en même temps :

- l'expédition de l'acte;
- le rapport du Conseil d'administration;
- le rapport du reviseur d'entreprises, Monsieur Jean-Marie DEREMINCE, dont les bureaux sont situés à 5000-Namur, avenue Barcn Fallon, 28;
- les statuts coordonnés.

